

Baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde - 7349

RESPONSABLE :

Bernard Harvey
819 762-0971 poste 2234

SCOLARITÉ :

120 crédits, Premier cycle

GRADES :

Bachelier en éducation

OBJECTIFS :

Le programme de baccalauréat en enseignement de l'anglais langue seconde vise à la préparation professionnelle de candidats qui se destinent à l'enseignement de l'anglais langue seconde. Il vise donc à développer les compétences disciplinaires, psychopédagogiques et complémentaires requises pour l'enseignement de l'anglais langue seconde dès la première année du primaire jusqu'à la fin du secondaire ainsi que dans des programmes spéciaux (programmes d'immersion, classes d'accueil, programmes intensifs, enseignement aux adultes).

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent, et, au besoin, se présenter à une entrevue.

Le candidat doit posséder un niveau de compétence intermédiaire avancé en anglais.

Base études universitaires

Avoir réussi 30 crédits universitaires.

Le candidat doit posséder un niveau de compétence intermédiaire avancé en anglais.

Base expérience

Être âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées et avoir une expérience pertinente attestée d'au moins six mois à temps plein, ou l'équivalent, dans un organisme d'éducation. Le candidat admis sur cette base doit se soumettre à une entrevue, joindre à son dossier les attestations relatives à son expérience (copie de contrat, lettre de recommandation ou autre document approprié) et présenter un texte justifiant les raisons de son choix professionnel.

Le candidat doit posséder un niveau de compétence intermédiaire avancé en anglais.

PLAN DE FORMATION :

Trimestre 1

EDU2304	L'adolescent, l'adulte et le processus éducatif (3 cr.)
EDU2332	Introduction à la profession enseignante et projet de formation (3 cr.) *
EDU3421	Foundations of Second Language Education (3 cr.)
FRA2241	Grammaire du français (3 cr.)
LIN3401	Essentials of English Grammar (3 cr.)

Trimestre 2

DID3418	ESL Pedagogy I (3 cr.)
DID3422	English as a Second Language (ESL) Methodology (3 cr.) (EDU3421)
EDU2104	Théories de l'apprentissage et enseignement (3 cr.)
EDU2540	Atelier d'efficacité cognitive en contexte éducatif (3 cr.)
STA4521	Stage I et séminaires : initiation à l'enseignement de l'anglais langue seconde au secondaire (3 cr.)

Trimestre 3

EDU2361	Planification et évaluation des apprentissages (3 cr.)
EDU3104	Développement de l'enfant et ses conséquences en éducation (3 cr.) *
EDU3437	Use of ICTs for ESL teaching and learning (3 cr.)
LIN3411	Written communication and revision of Texts (3 cr.) (LIN3401)
LIN3414	Introduction to Linguistics (3 cr.)

Trimestre 4

DID3419	ESL Pedagogy II (3 cr.) (DID3418)
EDU2113	Fondements et stratégies d'intervention en gestion de classe (3 cr.) *
LIN3415	Advanced English for Teaching Professionals (3 cr.)

LIN3426

Introduction to Applied and Comparative Phonetics for ESL Teachers (3 cr.)

STA4522

Stages II et séminaires : la gestion de classe d'anglais langue seconde au primaire (3 cr.) (STA4521)

Trimestre 5

DID3421	Teaching Grammar to ESL Learners (3 cr.) (LIN3401)
DID3429	ESL Pedagogy III (3 cr.) (DID3419)
LIT3403	Introduction to Literature and English Culture (3 cr.)
STA4523	Stage III et séminaires : enseignement et apprentissage en anglais langue seconde au primaire (6 cr.) 3 crédits optionnels

Trimestre 6

DID3413	Teaching Literature to ESL Students (3 cr.) (LIT3403)
DID3423	Teaching Oral Skills in ESL (3 cr.)
EDU1100	Organisation de l'éducation au Québec (3 cr.)
EDU4415	Research in Teaching ESL (3 cr.)
LIN3440	Introduction to Spanish as a Foreign Language (3 cr.) (DID3422)

Trimestre 7

DID3425	Teaching English in Specific Contexts (3 cr.)
DID3439	ESL Pedagogy IV (3 cr.) (DID3429)
EDU2025	Activité d'intégration III et préparation au stage IV (3 cr.) (EDU2023 ou EDU2024)
EDU2116	Difficultés d'adaptation et intervention (3 cr.) *
EDU3431	Assessment in ESL (3 cr.) (EDU3421)

Trimestre 8

STA4524	Stage IV : enseignement et apprentissage en anglais langue seconde au secondaire (12 cr.)
---------	---

Cours optionnels

Pour compléter son programme, l'étudiant choisit un des deux cours suivants (3 crédits) au trimestre 5 :

ANG3405	Developing Speaking Competencies (3 cr.)
EDU2234	Projet éducatif de formation et développement institutionnel (3 cr.)

Le programme Explore peut se substituer au cours optionnel. L'étudiant doit réaliser les démarches nécessaires à l'approbation du Module avant sa participation.

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

Au premier trimestre de son admission, l'étudiant est tenu de passer un test diagnostique de ses compétences linguistiques (Test Épigram 2), qui devrait permettre d'identifier, le cas échéant, ses difficultés en français. Le seuil de réussite est établi à 60 %. Un échec à ce test diagnostique entraîne l'obligation de suivre le cours de mise à niveau FRA1125 Orthographe (3 crédits) à la session Automne I.

De plus, quel que soit le résultat obtenu lors de la passation du test diagnostique, l'étudiant a l'obligation de suivre le cours FRA1149 Rédaction du compte rendu critique (1 crédit), au cours de sa première année d'étude et selon la programmation déterminée par le Module des sciences de l'éducation. Ce cours est hors programme.

L'étudiant n'ayant pas respecté les deux obligations expliquées précédemment ne sera pas recommandé pour une passation du TECFÉE. Il sera rencontré par la direction du Module des sciences de l'éducation et assujéti à certaines restrictions concernant la poursuite de ses études pour une durée d'une année.

Au plus tôt, à la fin de la première année d'étude et avec l'autorisation de la direction du Module, l'étudiant inscrit à temps complet dans le programme s'inscrit à une première passation du test de certification des compétences linguistiques (TECFÉE). Cette première passation est obligatoire. Le seuil de réussite est établi à 55 % pour chacun des deux volets du test (rédaction et code linguistique). Il y a trois passations annuelles du TECFÉE. À moins de circonstances exceptionnelles, toutes les passations doivent avoir lieu à l'UQAT aux dates fixées par la direction du Module des sciences de l'éducation. L'autorisation de la direction du Module est requise pour chacune d'entre elles.

Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans les deux volets du test lors de la première passation (si un volet du test est réussi, l'étudiant devra reprendre seulement le volet auquel il a échoué), la poursuite dans le programme est assujéti aux conditions qui suivent :

- Avoir obtenu le seuil de réussite dans les deux volets du test avant le début du troisième stage ou l'équivalent.

- L'étudiant qui n'y est pas parvenu sera assujéti à certaines restrictions concernant la poursuite de ses études pour une durée d'une année. La direction du Module des sciences de l'éducation rencontrera l'étudiant pour lui indiquer son plan de formation comportant certains cours disciplinaires, et les mesures particulières visant à pallier ses difficultés en français. Au terme de cette année, une passation est autorisée. En cas d'échec dans un ou deux volets, l'étudiant est suspendu de son programme pour une année. La réadmission au programme, au terme de cette année de suspension, est conditionnelle à la réussite du test de certification. Il est à noter qu'au cours de cette année de suspension, l'étudiant ne peut suivre aucun cours pouvant s'inscrire à l'intérieur de son programme.

À la suite d'un échec au test de certification, il y a obligation, par l'étudiant, d'avoir réussi le cours FRA1125 Orthographe et le cours FRA1126 Ponctuation, syntaxe et vocabulaire selon les difficultés rencontrées, afin d'être recommandé par le Module pour une autre passation du test de certification. Ces deux cours sont hors programme.

L'étudiant qui a obtenu un résultat inférieur à 50 % fera l'objet d'une attention particulière de la part du Module des sciences de l'éducation. Ce dernier peut prévoir aussi d'autres mesures pour orienter l'étudiant en difficulté (suivi modulaire, tutorat).

RÈGLEMENT CONCERNANT LES SÉMINAIRES DE STAGE

Pour s'inscrire au cours STA4522, l'étudiant doit avoir une moyenne égale ou supérieure à 2 sur 4,3.

Pour s'inscrire au cours STA4523, l'étudiant doit avoir réussi tous les cours de linguistique (LIN) du programme.

Au moment de s'inscrire au STA4523, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3.

Pour s'inscrire au cours STA4524, l'étudiant doit avoir réussi tous les cours des trois premières années du programme avec une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3.

Le cours DID3418 doit être suivi en concomitance avec le stage I, soit le cours STA4521.

Les cours DID3419 et EDU2113 doivent être suivis en concomitance avec le stage II, soit le cours STA4522.

Le cours EDU3211 doit être suivi en concomitance avec le stage III, soit le cours STA4523. De plus, l'étudiant doit avoir réussi le cours EDU3211 avant la réalisation du stage III.

Remarque relative à l'autorisation d'enseigner :

Sur recommandation favorable de l'Université, le candidat ayant satisfait aux exigences de ce programme recevra un brevet d'enseignement.

NOTES :

DÉCLARATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est important de noter que lors de la sollicitation pour une place d'accueil en milieu de stage, les responsables de l'organisme ou de l'institution peuvent vérifier les antécédents judiciaires et, selon la nature des antécédents, ils pourraient refuser d'accueillir le ou la stagiaire. De plus, conformément au Code des professions, le permis d'exercice devant être obtenu au terme de ce programme d'études, pourrait être refusé à une personne présentant des antécédents judiciaires.

Le Département des sciences de l'éducation informe les étudiants qu'ils devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner, en raison de mesures législatives adoptées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

Entrevue d'admission et test d'anglais à réussir.

Base d'expérience:

500 à 600 heures dans un organisme d'éducation (ex: garderie, commission scolaire). C'est le responsable du programme qui approuve l'admissibilité du candidat.

Lettre originale de l'employeur attestant les heures effectuées en enseignement.